

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-et-un, le trente mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni au foyer rural de la commune du Châtelet, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 23 mars 2021

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Vote : 20

Secrétaire de séance : MME BOUVAT-MARTIN Catherine

Présents :

- CDC ABC : M. CHAMPAGNE Dominique (Lignières) ; Mme JACQUIN-SALOMON Maryse (Chamblan) ; M. MANSEEN Alain (La Celle Conde) ; Mme WOSNIAK Angélique (Villecelin).

- CDC Berry Grand Sud : M. AUPETIT Fabrice (Beddes) ; M. ALADENISE Pascal (Rezay) ; M. BARRET Patrice (Le Châtelet) ; M. BISSON Patrick (Ineuil) ; MME BOUVAT-MARTIN Catherine (Préveranges) ; M. CHAGNON Bruno (Reigny) ; M. DESABRES Claude (Châteaumeillant) ; M. DESIRE Guillaume (Ids St Roch) ; M. DURAND Gérard (St Saturnin) ; M. FRAULAUD Jacques (Culan) ; M. HERAULT Gilles (Ardenais) ; M. LEJOT Pascal (Maisonnais) ; MM LERUDE Florence (Sidiailles) ; M. THOMAS François (St Jeanvrin) ; M. VAN COSTER Rémy (Loye sur Arnon).

Absents :

- CDC Pays d'Issoudun : M. LEBRERO Roger (Chézal Benoît).

- CDC ABC : M. BEDOILLAT Gérard (Venesmes) ; Mme HUE Isabelle (Montlouis) ;

- CDC Berry Grand Sud : M. BONNEAU Jacky (St Maur) ; Mme BOUCHEROLLES Valérie (St Pierre les Bois) ; M. CLEMENT Fabien (Vesdun) ; M. MASSOT Sylvain (St Christophe le Chaudry) ;

- CDC Coeur de France : M. COLLIN Pascal (Marçais).

Absents excusés : M. BONNET Michel (St Baudel) ; Mme BRAUTIGAM Margot (Touchay) ; M. GORGE Jean-Pierre (Morlac) ; Mme SOUPIZON Manon (St Hilaire en Lignières)

DELIBERATION CONCERNANT LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de fixer des durées d'amortissement sur les immobilisations du syndicat.

Il présente la proposition du trésorier ci-dessous :

- 2 ans pour les dépenses liées aux droits des logiciels, dont la valeur d'amortissement à comptabiliser est de 2 359,44 € ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité accepte la proposition du trésorier.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication le et du dépôt en Sous-Préfecture, le
Le Président,

Pour extrait conforme au registre

Le Président,

Fabrice AUPETIT

Déposé
à la sous-Préfecture

le : 27 AVR. 2021

